Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOIGNER MIEUX POUR MOINS CHER

Le grand défi que propose le gouvernement

Le Conseil d'Etat vient de dire oui à un rapport et un projet de loi qui vont fondamentalement modifier le paysage sanitaire de ces vingt prochaines années.

Après un avant-projet et une consultation, les Nouvelles Orientations de Politique Sanitaire (N0PS) présentées par le Département de l'intérieur et de la santé publique sont sous toit et doivent obtenir l'aval du Grand Conseil en septembre.

Les NOPS proposent une vision globale, originale, qui associe la santé non seulement aux soins, mais aussi à la prévention. Les objectifs sont les suivants : maintenir et améliorer l'état de santé des Vaudois, maîtriser les coûts et répondre aux exigences de la LAMal.

Le Canton de Vaud n'a pas attendu la LAMal pour réagir à la spectaculaire hausse des dépenses de la santé. En mai 1995, deux programmes d'économie sont lancés, Equation 33 (42 millions) et EMS 2000 (46,3 millions). La restructuration a déjà pesé lourd sur le nombre de lits, quelques 590 lits A ont déjà disparus depuis 1990 et 520 devront encore être démobilisés. Avec ces mesures, le canton de Vaud est dans le peloton de tête des cantons suisses qui se sont déjà attelés à cette tâche difficile.

Mais la restructuration n'est pas une fin en soi. Le patient restant et devant rester au centre des préoccupations de l'Etat, un projet beaucoup plus fondamental a vu le jour, à partir d'une question à la fois simple et complexe : comment maîtriser les coûts sans rationner les soins ?

L'Etat passera des contrats de prestations avec des réseaux de soins

Au niveau des soins, le système actuel est atomisé ce qui a pour conséquences une orientation et un suivi du patient qui ne sont pas toujours efficients. Pour pallier ces dysfonctionnements, les NOPS proposent la création de réseaux de soins.

Le réseau, c'est un ensemble de fournisseurs de services (hôpitaux, EMS, cliniques privées, soins à domicile, médecins) liés entre eux par des associations, des affiliations

ou des fusions.

L'Etat, qui reconnaîtra 5 à 8 réseaux dans le canton, passera avec eux un contrat de prestations. Il négociera avec chaque réseau un budget sous forme de subvention qui sera lié à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat. A charge ensuite aux réseaux de s'organiser, coordonner leurs prestations, regrouper leurs équipements afin d'optimiser leurs ressources et rentabiliser leurs établissements. L'Etat conserve ainsi la vision globale de l'ensemble et garantit l'accessibilité pour tous à des soins de qualité.

Le paradoxe apparent du "faire mieux pour moins cher" trouve ici sa solution : le réseau permet d'orienter plus tôt le patient, de favoriser son information et la communication de son dossier, d'éliminer les actes répétitifs non indispensables, bref de mieux coordonner les activités de soins. On parvient ainsi à ce que le patient soit mieux soigné à un coût moins élevé. Par le biais de l'information et de la prévention, il s'agira d'inciter le citoyen à adopter des réflexes qui ne nuisent pas à sa santé, à son environnement et qui lui permettent aussi de se responsabiliser face à la maladie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juillet 1997

M. Claude Ruey, Chef du DISP, 021 316.40.01 ou M. Marc Diserens, Chef du Service de la santé publique, 021 316.42.39.